Quarante-troisième Année. — N° 83 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 24 MARS 1898.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . Trois mois. . 13 fr. 50. . Six mois . 26 fr. . . Un an. . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à révocation d'abonnement.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, Grande-Rue, 71. - Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 23 MARS 1898

LA STATUE DE METZ

Les Allemands, toujours pleins de prévenance, viennent de procéder à l'inauguration de la statue de Frédéric-Charles, à Metz.

Rien ne peut être plus agréable à la population messine allemande ; quant à la population restée française de cœur, pas besoin d'en tenir compte ; au contraire.

Et alors on a choisi le plus impitoyable, le plus barbare, le plus sauvage de nos adversaires d'antan, pour exposer sa silhouette aux regards de toute une population conquise, mais non gagnée.

Uniforme à part, Frédéric représentait assez bien, pendant la dernière guerre, ces conquérants huns ou sarrasins du Moyen-Age qui pillaient tout, brûlaient tout, saccageaient tout. Dans la vie militaire de cet illustre soudard, on ne trouverait pas une heure de compassion, une minute d'humanité.

Avec le prince de Bismarck, il formait un duo sans dissonance. Ces deux hommes avaient la même haine irrésistible et les mêmes instincts d'oiseaux de proie.

Partout où passa Frédéric-Charles, en 1870-1871, reste un souvenir cuisant de brutalité et de sauvagerie.

Jamais cet homme ne fut assez grand pour rendre hommage au courage malheureux ; l'armée de Metz en sut quelque chose, lorsque Bazaine l'obligea à passer sous les fourches caudines et à plier le dos, pour ainsi dire, sans avoir été battue.

Tout autre qu'un reitre allemand aurait eu alors la pudeur de la générosité.

Frédéric-Charles était un homme d'une autre époque, d'une époque très éloignée. Il était né pour chevacher comme Attila, ou Gengis-Khan, ou Tamerlan, comme tous ces exterminateurs qui perpétuent le meurtre et l'incendie, dans les premiers siècles du moyen-âge.

Il est évident qu'à Châteaudun et ailleurs, ces impitoyables barbares n'eussent pas mieux fait que les soldats de ce prince de terrible renom, qui compta cependant, il faut bien le dire, tant d'admirateurs dans l'Europe civilisée.

Ce sont là des hommes qui font faire à l'histoire un terrible saut en arrière.

UNE IMPORTANTE RÉUNION

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

fixées aux 8 et 22 mai

Ainsi que nous l'indiquions il y a trois semaines, d'après un article de la *République française*, la date du premier tour de scrutin pour les élections législatives a été fixée par le conseil des ministres au **dimanche 8 mai**.

Le second tour aura donc lieu le **dimanche 22 mai**.

La prorogation de la Chambre

Le Conseil a également décidé que le gouvernement ne *procéderait pas par voie d'ajournement* de la Chambre et qu'il appartient à celle-ci de se proroger.

La session des Conseils généraux

Contrairement à une information donnée ce matin par le *Rappel*, le gouvernement a décidé de ne pas ajourner jusqu'après les élections générales législatives la session des conseils généraux, qui doit se tenir dans la première quinzaine du mois d'avril.

Nominations épiscopales

M. Milliard a fait signer hier, par le président de la République, le mouvement épiscopal.

Sont nommés : Evêque de Saint-Claude, Mgr Maillot, vicaire général de Dijon ; évêque d'Evreux, Mgr Meunier, vicaire général d'Avignon ; évêque du Mans, M. de Beaufils, curé de Saint-Roch, à Paris ; évêque de Vannes, M. Latieule, curé de Saint-Amand, à Rodez ; évêque de Troyes, M. de Pelacot, vicaire général du Puy ; évêque de Soissons, M. Deramecourt, vicaire général d'Arras.

La grève des chantiers de la Seine

M. Barthou, ministre de l'intérieur, a entretenu le conseil de la grève des chantiers de la Seine et des tentatives de conciliation faites pour y mettre fin.

Mobilisation navale

L'amiral Besnard, ministre de la marine, a communiqué à ses collègues les rapports relatifs aux exercices de mobilisation de l'escadre de la mer du Nord à Brest et à Cherbourg.

Il a fait connaître les témoignages de satisfaction qu'il a adressés à cet égard aux préfets maritimes.

L'emprunt grec

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a entretenu le conseil des questions intéressant son département. Il a notamment donné connaissance de l'ensemble des documents qui établissent l'accord entre la France, la Grande-Bretagne et la Russie, en vue de prêter à la Grèce le concours de la garantie des trois puissances.

Le conseil a autorisé M. Hanotaux à donner l'adhésion de la France à l'entente définitive, sous réserve de l'approbation du Parlement.

Mouvement Judiciaire

M. Milliard, garde des sceaux, a fait signer le mouvement judiciaire suivant :

M. Gubian, procureur général à Riom, est nommé à Dijon en remplacement de M. Cunisset-Carnot ; M. Caron, président de chambre à Riom, est nommé procureur général à Riom ; M. Boin, procureur général à Besançon, est nommé à Aix, en remplacement de M. Naquet, frère du député ; M. Molines, procureur général à Chambéry, est nommé à Besançon ; M. Sourbes, procureur général à Bastia, est nommé à Chambéry ; M. Gensoul, procureur de la république à Toulouse, est nommé procureur général à Bastia.

AUTOUR DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 22 mars. — Aucune modification n'étant apportée à la date de la session de Pâques des conseils généraux, cette session s'ouvrira, comme le prescrit la loi, le 18 avril prochain. Comme on l'a vu, le gouvernement laissera la Chambre libre de se proroger elle-même à la date qu'elle voudra, dans l'intervalle à courir d'ici au 31 mai, jour auquel prennent fin ses pouvoirs.

La Chambre se séparera donc d'elle-même dès que le budget sera définitivement voté. Cette décision a pour effet de laisser subsister l'inviolabilité parlementaire pour les députés sortants jusqu'au jour des élections générales.

Le conseil des ministres n'a pas encore arrêté sa manière en ce qui concerne le mode suivant lequel la Chambre nouvelle sera appelée à se réunir le 1er juin prochain.

A propos des nominations épiscopales signées aujourd'hui en conseil des ministres, on lit dans le *Temps* :

« Il reste encore à pourvoir, et il y sera procédé ultérieurement, aux vacances de l'archevêché d'Alger, des évêchés d'Oran et de Coutances, ce dernier vacant par suite du décès de Mgr Germain.

« Il restera, jusqu'à nouvel ordre, sans titulaire ; il y a en effet, désaccord entre le Gouvernement et le Saint-Siège sur le choix du nouveau titulaire, et cela à raison de la situation particulière du diocèse.

» Le gouvernement a refusé son agrément aux vicaires capitulaires pour l'administration intérimaire du diocèse et a confié celle-ci au doyen du chapitre, l'abbé Pigeon ; or c'est précisément l'abbé Pigeon qui a été proposé, par le Ministre des Cultes, pour le siège épiscopal de Coutances. Le Saint-Siège a, jusqu'ici, refusé son agrément à cette candidature. »

LES TROUBLES D'ALGER

L'arrestation de M. Max Régis

Voici de nouveaux détails sur les troubles qui ont éclaté à Alger à la suite de l'arrestation de M. Max Régis :

C'est à la suite d'un nouvel interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction sur le discours de la salle Chaynes, à Paris, et sur la participation des troubles d'Alger que M. Max Régis a été arrêté dans le cabinet du juge et conduit à la prison civile.

C'est à la suite de cette arrestation qu'une manifestation s'est produite. Les troupes qui étaient mobilisées sont immédiatement arrivées sur les lieux.

Elles ont barré immédiatement la rue Babazoun, la rue Bab-el-Oued et les rues donnant accès au palais du gouverneur. Les zouaves et les chasseurs ont dispersé les manifestants qui réclamaient par leurs cris la liberté de Régis.

Le gouverneur général d'Algérie et Mme Lépine offraient officiellement au Palais d'hiver un bal très brillant. Dans les salons ornés de fleurs et de plantes se pressait l'élite de la société algéroise. De nombreux chefs arabes en riches costumes y assistaient. L'animation a été grande. Toutefois le bruit de la rue et la nouvelle que le palais du gouverneur est gardé militairement de tous côtés causent une certaine émotion parmi les invités.

En présence du déploiement des forces militaires, les manifestants se sont dispersés. On ne signale pas d'incidents sérieux. Sur la place du Gouvernement et rue Babazoun, les gendarmes et les chasseurs, après trois sommations, ont chargé la foule et les manifestants, qui n'ont pas opposé une grande résistance.

Un certain nombre de membres du Conseil général, parmi lesquels se trouvaient le président et M. Samary, député, ont fait une démarche privée près de l'avocat général chargé par intérim des fonctions de procureur général et ont fait ressortir les désordres qui pourraient résulter de l'arrestation de M. Max Régis et l'ont engagé à télégraphier au ministre de la justice pour mettre le directeur de l'*Antijuif* en liberté provisoire.

A la suite de cette visite, M. Pujade, avocat, membre de la ligue antisémite, s'est rendu à la réunion qui avait lieu à Mustapha. Il a engagé les assistants à attendre avec calme la réponse ministérielle. Dans cette réunion, la candidature de M. Drumont a été acclamée et les assistants ont envoyé à M. Max Régis, incarcéré aujourd'hui, l'expression de leur sympathie et de leur admiration, et lui ont exprimé l'espoir qu'il ne saurait tarder à être relaxé.

Alger, 22 mars. — La nouvelle de l'arrestation de M. Max Régis se répandit hier soir dans le public comme une traînée de poudre et causa une vive émotion.

Vers 6 heures, la rédaction de l'*Anti-Juif* fit distribuer le placard suivant :

« A la suite d'une confrontation avec un mouchard venu à éclaircir de Paris, Régis vient d'être emmené en prison, menottes aux mains, entre six gendarmes.

» Le parquet était mobilisé depuis midi. Le guet-apens a réussi. Régis est emprisonné pour de longs mois. Où l'épée des spadassins juifs n'avait pas réussi, le code et les menottes triomphent !

» Citoyens, vous devez être juges de ces procédés honteux, dignes des plus mauvais jours de l'Empire. »

Des désordres graves se sont produits, comme nous l'avons dit, devant le palais du gouverneur général, où a eu lieu, hier, le premier bal donné par M. Lépine.

Au passage des voitures qui conduisaient les invités, plusieurs pierres furent lancées et les éclats de glaces blessèrent légèrement deux dames, dont l'une était Mme Régnier, femme du vice-président du tribunal correctionnel, qui siégeait lors des condamnations prononcées à l'occasion des premiers troubles.

Les mesures décidées par le gouvernement pour enrayer la campagne antisémite

Paris, 22 mars. — Si nous en croyons certaines indications recueillies dans les régions officielles, dit le *Courrier du Soir*, l'arrestation de M. Max Régis, à Alger, serait le premier acte d'une campagne que le gouvernement, préoccupé de l'agitation antisémite, aurait décidé d'entreprendre pour en empêcher le développement. On parle même d'autres mesures qui seraient prises en usant de toute la rigueur permise par les lois sur la presse.

LA MOBILISATION DE L'ESCADRE DU NORD

Brest, 22 mars. — La *première division de l'escadre du Nord*, dont la mobilisation est complétement terminée, a appareillé hier soir à sept heures et demie, sous le commandement de l'amiral Barrera, vers la baie de Lanbertach, au fond de la rade de Brest, afin de procéder à différents exercices de mobilisation.

Le préfet maritime a télégraphié au Ministre de la marine pour lui annoncer que tous les services ont bien fonctionné.

Cherbourg, 22 mars. — La deuxième division de l'escadre du Nord, en tenue de combat, a appareillé ce matin à neuf heures, faisant route pour le large. Elle est revenue à midi sur la côte Est dans la baie de Becquet et paraît tenter un débarquement sous le feu des forts de Bretteville.

Le conflit entre l'Espagne et les États-Unis

Madrid, 22 mars. — Une dépêche de la Havane annonce que les nouvelles sensationnelles publiées aux Etats-Unis ne produisent pas à Cuba l'effet que se proposent d'obtenir les *Jingoes*. En effet, tout le monde à *la Havane sait que les officiers américains chargés de* l'enquête sur l'explosion du *Maine* gardent une réserve absolue sur leur rapport, malgré les offres qui leur ont été faites par des journaux américains afin d'en obtenir communication à n'importe quel prix.

Key-West, 22 mars. — Le dossier, remis hier à l'amiral Sicard, serait le rapport de la commission d'enquête sur l'explosion du *Maine*. On dit que le rapport, après avoir été examiné par l'amiral, serait porté à Washington par le capitaine Marix à bord du *Nashville*, qui partirait aujourd'hui pour New-York.

Suivant d'autres bruits, il est possible que l'envoi du dossier soit retardé de plusieurs jours.

New-York, 22 mars. — Les préparatifs ne se ralentissent pas. Dans toutes les villes des Etats-Unis on travaille activement à l'organisation des milices urbaines. On compte pouvoir mettre sur pied de guerre un effectif d'un million et demi de soldats splendidement armés, il est vrai, mais très mal commandés.

Plusieurs colonies étrangères établies aux Etats-Unis fourniront également un contingent. C'est ainsi que les Italiens organisent une légion qui comprendra 1,500 hommes environ, laquelle sera très probablement commandée par un des fils de Garibaldi.

A Sandy-Hook, pendant la semaine dernière, on a encore placé dans les batteries 64 pièces de canon de gros calibre plus quatre batteries de mortiers à dynamite.

Dans son désir de fournir immédiatement une flotte redoutable, le gouvernement des Etats-Unis a offert cent millions de francs à l'Italie pour les puissants cuirassés *Dandolo* et *Duilio*.

L'amiral Brin, ministre de la marine italienne, a repoussé cette offre. Toutefois, il serait disposé à céder aux Etats-Unis d'autres navires dont le prix servirait à construire des bâtiments d'un modèle plus nouveau.

Washington, 22 mars. — Dans les cercles politiques, on dit que dès la réception du rapport de la commission d'enquête sur l'explosion du *Maine*, copie en sera immédiatement envoyée à l'Espagne. Le rapport sera communiqué au congrès et publié dès que le moment sera jugé opportun. En même temps il sera accompagné du président au congrès.

Washington, 22 mars. — M. Polo Barnabé, ministre d'Espagne à Washington, déclare ne pas connaître la décision de la commission du *Maine* et dément qu'il ait télégraphié à ce sujet à Madrid. D'après une communication officielle, le rapport n'est pas attendu avant jeudi ou vendredi.

Madrid, 22 mars. — On confirme que le secrétaire de la légation des Etats-Unis à Madrid est parti pour Washington porteur de plusieurs dépêches pour le président Mac Kinley. On attribue, à ce voyage, un but pouvant amener une prochaine solution des affaires en discussion.

LES AFFAIRES D'EXTRÊME-ORIENT

Londres, 22 mars. — On mande d'Odessa au *Standard* :

« Avant la fin de l'année courante, les croiseurs de la flotte volontaire russe auront transporté environ 30,000 hommes, dans les garnisons d'Extrême Orient.

» Le correspondant du *Standard* fait remarquer qu'il ne s'agit pas de recrues, mais de troupes exercées. Avant leur embarquement les hommes sont soumis à un examen médical très minutieux. »

Paris, 22 mars. — L'*Agence Havas* publie la note suivante en réponse à une information donnée ce matin par l'*Echo de Paris* :

« Il est inexact que M. de Vauvineux soit arrivé à Paris en mission, porteur d'un prétendu accord que M. de Montebello aurait négocié avec le chancelier russe sur l'ensemble des concessions que la France et la Russie doivent obtenir en Chine ».

SÉNAT

Séance du mardi 22 mars

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 2 h. 10.

Les droits sur les porcs

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition modifiant le tarif général des droits de douanes sur les porcs, cochons de lait, viandes fraîches et viandes salées de porcs, charcuterie et saindoux.

L'urgence est déclarée.

M. SIEGFRIED défend un amendement tendant à abaisser de 40 fr. à 25 fr. par 100 kilos au tarif général, et de 25 fr. à 15 fr. au tarif minimum les droits sur le saindoux. Le saindoux, dit-il, est le beurre du pauvre, et, en augmentant les droits qui le frappent, on renchérit la vie de l'ouvrier.

M. LEGUBIC, rapporteur. — Il est évident que dans la crise que nous traversons l'envahissement du saindoux est un des facteurs les plus importants. Le saindoux fabriqué par la charcuterie revient au charcutier à 2 fr. le *kilogramme, et celui-ci ne le vend que 1 fr. 60 le détail.* Il perd donc 0 fr. 40. Cette dépréciation provient de l'invasion des saindoux étrangers et des huiles et des suifs. Il faut donc se protéger.

M. Méline, président du conseil, ministre de l'agriculture, combat également l'amendement en expliquant que le projet est commandé d'une part par la nécessité de rectifier certaines erreurs de calcul et d'autre part par la baisse des prix. Il ajoute qu'il n'y a pas à craindre des représailles de la part des Etats-Unis par exemple, car ceux-ci se défendent par des droits très élevés.

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

M. Dellestable combat l'article 4, introduit dans le projet sur la demande du gouvernement et qui autorise à concéder par décret le bénéfice des taxes inscrites au tarif minimum pour la charcuterie fabriquée et le saindoux aux pays dont les produits ne jouissent pas, à l'entrée en France, du traitement de la nation la plus favorisée.

Il s'agit, dit-il, de concessions à faire aux Etats-Unis et en Italie pour en obtenir d'autres en échange. Je n'admets pas qu'on cherche à négocier aux dépens de l'agriculture et qu'on retire aux paysans après les élections les avantages qu'on leur accorde en ce moment.

M. BOUCHER, ministre du commerce. — Il ne s'agit pas de diminuer la protection accordée à l'agriculture. Nous avons fait inscrire certains produits au double tarif. C'est pour avoir une monnaie d'échange dans nos négociations commerciales.

Après des observations de MM. Le Cour Grandmaison et le comte de Blois, M. Méline prend l'engagement de faire voter la loi modifiée par cet article 4 par la Chambre avant sa séparation.

L'article 4 est adopté par 210 voix contre 55.

L'ensemble du projet l'est également par 233 voix contre 16.

Le saindoux artificiel

L'ordre du jour appelle la proposition de loi tendant à la réglementation de la fabrication et de la vente du saindoux artificiel qui n'est que le corollaire de la proposition précédente.

Sur la *demande du président du conseil, qui annonce* qu'il déposera d'ici huit jours un projet qui réprimera les fraudes en général, la discussion est ajournée.

Sériciculture et filature de la soie

Vient alors la discussion du projet tendant à la prorogation de la loi 13 janvier 1892 relative aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture et à la filature de la soie.

L'urgence est déclarée.

M. SILHOL. — A l'heure où nous sommes, nous avons besoin de primes pour permettre aux cultivateurs de lutter contre l'Italie et l'Orient.

Le projet est adopté.

La réforme temporaire

Le Sénat adopte, après déclaration d'urgence, la proposition de loi tendant à l'adoption de la réforme temporaire pour les hommes de l'armée active de la réserve et de l'armée territoriale.

La protection de l'enfance

Le Sénat reprend la discussion de l'article 7 de la proposition de loi ayant pour objet la répression des violences, voies de fait, actes de cruautés et attentats commis envers enfants.

On se souvient que cet article donne à certaines associations protectrices de l'enfance le droit de porter plainte et de se porter partie civile.

M. Strauss appuie l'article 7, faisant surtout remarquer que toutes les associations ne bénéficieront pas du droit conféré par cet article. Quelques-uns de nos collègues craignent que certaines sociétés n'en profitent pour atteindre un but politique ou religieux. Les grandes sociétés de Paris qui s'occupent de l'enfance sont éclectiques; quant à celles de province, il est bien clair que s'il s'agit d'une société révolutionnaire ou cléricale, (Eclamations à droite) le garde des sceaux lui refusera l'autorisation.

M. DE CHAMAILLARD. — Nous sommes tous partisans de cette loi protectrice de l'enfance; mais je ne puis admettre pour ma part le droit de citations directes, exorbitant et dangereux donné à certaines sociétés. J'ai plus de confiance dans les magistrats du Parquet; ils ont la pleine responsabilité de leurs actes. Je demande au Sénat de repousser l'article 7; il restera aux sociétés la tâche de surveiller les actes, de s'informer des crimes et délits, de les signaler à la justice. Je demande qu'elles ne soient pas des justicières et qu'elles restent des bienfaitrices. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. Milliard, garde des sceaux, dit que l'article 7 ne diminuera en rien les attributions du ministère public.

L'action publique appartient au procureur de la République. On ne fait qu'étendre le droit de citation directe à certaines sociétés. Le Sénat verra ce qu'il veut faire de cet article 7 qui a été inspiré par un sentiment d'humanité.

Rejet de l'article 7

ÉCHEC DU GARDE DES SCEAUX

L'article 7 appuyé par le gouvernement, est repoussé par 226 voix contre 25.

L'article 8 est adopté ainsi que l'ensemble de la loi.

LE BUDGET DE 1898

M. le Président annonce que la commission des finances ayant terminé l'examen du budget, le rapport pourra être distribué jeudi dans la matinée, et demande au Sénat si on ne pourrait pas en commencer la discussion vendredi.

MM. Millies-Lacroix, Hérisson et Leydet protestent.

Le Sénat décide de ne pas inscrire la discussion du budget à vendredi.

Néanmoins, la prochaine séance est fixée à vendredi.

Séance levée à 6 heures 15.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 22 mars

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 3 heures.

Une demande d'interpellation de M. Gabriel Baron sur la politique extérieure du gouvernement est jointe à celle de M. Paschal Grousset et sera discutée samedi.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet de loi revisant la *loi du 16 mars 1892, en ce qui* concerne le cadre des médecins et des pharmaciens militaires.

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du *projet de loi modifiant le tableau des circonscriptions.*

La commission a examiné les deux articles additionnels, l'un de M. Ricard (Côte-d'Or), l'autre de M. Gavini, pris hier en considération. Elle est d'avis de les accueillir, mais en en faisant l'objet d'une loi spéciale.

M. Henri Ricard proteste. Ce serait l'ajournement *définitif.*

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — MM. Ricard et Gavini demandent d'ajouter les conseillers de préfecture, les juges de paix et les conseillers de cour d'appel à la liste des fonctionnaires qui devront avoir donné leur démission six mois avant les élections pour être candidat. Voter cette disposition un mois et demi avant les élections, ce serait, en fait, lui donner un effet rétroactif, ce qui est illégal. (Très bien au centre).

La disposition des dispositions additionnelles est prononcée par 289 voix contre 237.

Le projet modifiant les circonscriptions électorales est adopté.

La proposition spéciale dont les dispositions de MM. Ricard et Gavini sont l'objet, est également adoptée après urgence déclarée, mais cette loi ne pourra avoir bien entendu d'effet rétroactif.

Les secours mutuels

La Chambre adopte, après urgence déclarée, la proposition de loi modifiée par le Sénat, relative aux sociétés de secours mutuels.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet modifiant l'article 6 de la loi du 19 juillet 1889, modifiée par la loi du 25 juillet 1893, relative aux traitements des instituteurs.

M. Rolland propose de rédiger ainsi l'*article unique* : « La proportion de l'effectif numérique des instituteurs stagiaires par rapport à l'effectif total des instituteurs fixé par l'article 6 de la loi du 19 juillet 1889, modifiée par celle du 25 juillet 1893, est réduite de 15 à 10 0/0, et celle de la 5e classe de 25 à 20 0/0. La proportion de l'effectif numérique de la 3e classe est portée de 20 à 25 0/0 et celle de la 2e classe de 10 à 15 0/0. »

La situation des instituteurs les plus méritants sera ainsi améliorée. La dépense en plus serait de 1,891,000 fr.

M. Bouge, rapporteur, combat l'amendement qui entraînerait une dépense de 3,726,300 fr. et empêcherait la loi d'aboutir avant la fin de la législature. (Très bien, très bien.)

Après un long échange d'observations entre MM. Jaurès, Balsan, le rapporteur et le commissaire du gouvernement, M. le Ministre de l'instruction publique combat l'amendement Rolland.

Cet amendement est adopté par 327 voix contre 185.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée à jeudi, deux heures.

A la demande du président du conseil, le projet sur les services maritimes postaux est mis en tête de l'ordre du jour de jeudi avec le projet sur les warrants agricoles.

La séance est levée à 5 heures 50.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

La commission des douanes

Paris, 22 mars. — La commission des douanes, réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Georges Graux, a entendu le rapport de M. Galpin sur la proposition de M. Berteaux relative aux raisins et fruits forcés et en a adopté les conclusions favorables à la proposition.

M. Georges Graux a donné lecture de son rapport d'ensemble sur les *diverses propositions* adoptées par la commission et soumises au vote de la Chambre. Ce rapport a été approuvé.

La commission a ensuite, sur la proposition de M. Lechevallier, mis à l'ordre du jour de sa prochaine séance fixée à vendredi la discussion de la nouvelle proposition de M. Lannelongue et de *plusieurs de ses collègues* relative aux droits de douane sur les graines oléagineuses et les huiles végétales.

L'arrestation de M. Régis

M. de Beauregard, député de l'Indre, a annoncé dans les couloirs son intention d'interpeller le gouvernement au sujet de l'arrestation de M. Max Régis à Alger.

Mais il a tenu à prendre conseil de ses amis avant de déposer sa demande, une résolution définitive n'intervendra que demain.

L'amnistie des déserteurs et insoumis

Nous avons signalé les dispositions adoptées par la commission spéciale sur les conditions de l'amnistie des déserteurs et insoumis. Le ministre de la justice a trouvé que ces dispositions étaient antijuridiques ; il a, en conséquence, proposé un nouveau texte qui reproduit les dispositions de la loi de 1880 et qui, comme tel, est beaucoup plus large que les propositions même proposées par la commission et qui reproduiraient celles de la loi de 1889.

La commission adopte ce texte. Le rapporteur, M. Odilon Barrot, déposera incessamment son rapport et demandera la mise à l'ordre du jour du projet dans le plus bref délai possible.

Le projet s'applique à tous les délits de désertion et d'insoumission en subordonnant, bien entendu, son action à un acte préalable de soumission des intéressés.

L'ajournement de la Chambre

Nous avons fait prévoir que le gouvernement ne s'arrêterait pas à l'idée de proroger la Chambre par décret. C'est surtout l'état précaire de la politique extérieure qui a milité en faveur du simple ajournement. Le gouvernement a voulu pouvoir faire convoquer la Chambre sans retard, si besoin était.

S'il a hésité, c'est que l'ajournement par la Chambre elle-même donne certaines conséquences qui ont éveillé son attention.

Le simple ajournement laisse, en effet, subsister l'immunité parlementaire. Or, le gouvernement s'est demandé si les socialistes d'une part, les meneurs de la campagne Dreyfus de l'autre ne pourraient pas abuser de cette circonstance. Tout pesé, le cabinet s'est pourtant décidé pour l'ajournement pur et simple, estimant qu'il pourrait, dans le plus grand nombre des cas, user, si besoin était, de la procédure du flagrant délit.

Rappelons que l'ajournement laisse courir la session et qu'en conséquence, le 12 juin prochain, le gouvernement aura la faculté de la clore.

Un point reste en suspens. Comment sera convoquée la future Chambre ? La présidence actuelle n'a naturellement aucun pouvoir en la matière. Le gouvernement ne peut convoquer par décret, puisque la session court.

Il est probable que la nouvelle Chambre se réunira le 1er juin de plein droit et sur l'envoi, soit par le garde des sceaux, soit par le secrétaire général de la Chambre, de simples lettres individuelles.

Les socialistes et la loi sur les menées anarchistes

Le groupe socialiste s'est réuni aujourd'hui et a chargé M. Gérault-Richard de déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition tendant à l'abrogation de la loi sur les menées anarchistes. M. Gérault-Richard réclamera l'urgence en faveur de cette proposition.

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL

Le naufrage du paquebot « Ville de Rome »

Palma (Mayorque), 23 mars. — La *Ville de Rome* s'est échoué près de Nota. Le steamer se trouvait en face de l'île Minorque à deux heures du matin.

C'est à la suite d'une pluie violente qui masquait la lumière du phare que la *Ville de Rome* s'est échoué.

Paris, 23 mars. — La Compagnie transatlantique communique les renseignements suivants :

« La *Ville de Rome* s'est échoué au cap Negro, à un mille et demi de Port-Mahon. L'avant et le gouvernail sont très endommagés. Les cales sont remplies d'eau, et la situation pourrait devenir dangereuse par suite du mauvais temps.

» Les passagers, l'équipage et les dépêches sont sauvés et l'on prend d'urgence toutes les dispositions pour renflouer le navire.

» L'agent général et l'ingénieur de la Compagnie transatlantique à Marseille partent à bord de la *Ville d'Alger*, qui quitte Marseille à une heure, avec un matériel complet de sauvetage.

» La *Ville d'Alger* embarquera les passagers de la *Ville de Rome* et les conduira à destination.

» Un ordre télégraphique est déjà parvenu au commandant Boucher, de la *Ville de Rome*, de faire explorer les avaries par les scaphandriers.

» En outre, le *Stoffder*, navire de sauvetage, va se rendre tout de suite sur le lieu du sinistre. »

L'explosion du « Maine. » — Conclusions de la commission américaine. — Une cause extérieure. — Les menaces de conflit.

Londres, 23 mars. — Il serait puéril de se le dissimuler plus longtemps, la commission américaine chargée de faire une enquête sur la cause qui a amené l'explosion du *Maine* s'est prononcée pour une cause extérieure.

Depuis plusieurs jours, cette décision était considérée ici comme à peu près certaine, et les Américains les plus rapprochés des sources d'informations affirmaient la chose avec conviction et racontaient que c'était un ingénieur anglais qui avait placé des mines dans le port de la Havane, que ces mines avaient été fabriquées par une maison anglaise, qui en avait conservé le plan, et que, *d'après ce plan, il était facile de se rendre compte* que le *Maine* avait été atteint par l'explosion d'une torpille fixe à laquelle le feu avait été criminellement communiqué d'un des forts ou la défense sous-marine du port est centralisée.

J'ajoute que ces mêmes Américains s'empressaient de déclarer qu'*évidemment le gouvernement espagnol* n'était pour rien dans ce crime, qui profitait beaucoup trop aux insurgés pour que ces derniers n'y eussent pas mis la main. Le moment n'est pas éloigné où nous saurons au juste ce qu'il y a de vrai dans ces détails; mais dès aujourd'hui, il y a un fait certain : c'est que les Américains se prononcent pour la cause extérieure et qu'ils vont agir en conséquence. Le président Mac-Kinley, tout en faisant activement les préparatifs de défense nationale, a montré beaucoup de sang-froid.

Il faut espérer qu'il continuera à maintenir les impatiences ; mais tout le monde sait ici que l'heure des grandes résolutions a sonné pour l'Espagne, en présence d'une situation qui va toucher à sa limite de tension. *Je le répète, les Espagnols ne peuvent compter sur au*cune espèce de concours de la part de l'Angleterre, dont les sympathies vont toutes, en ce moment, aux Américains, et pour cause. La guerre, cependant, n'a pas encore éclaté, et la diplomatie est loin d'avoir dit son dernier mot.

Washington, 23 mars. — On croit maintenant que le désastre du *Maine* sera traité comme un incident de la question principale en litige entre les Etats-Unis et l'Espagne et que l'intention de M. Mac Kinley est d'arriver à un règlement de la question cubaine.

L'impression dans les cercles gouvernementaux est que l'Espagne sera forcée de résoudre le problème cubain à la satisfaction des Etats-Unis où de prendre sur elle les conséquences d'une intervention des Etats-Unis.

Key West, 23 mars. — Le capitaine Marix est parti pour Washington porteur du rapport de la commission d'enquête.

Les intérêts anglais. — Banquet de la chambre de commerce de Londres. — Discours de M. Ritchie. — Déclarations du ministre de Chine.

Londres, 23 mars. — Hier soir a eu lieu le banquet annuel de la chambre de commerce.

Parmi les convives, on remarquait les ministres de Chine, de Belgique, du Portugal, du Siam et le secrétaire de la légation siamoise.

M. Ritchie, ministre du commerce, parlant au nom du gouvernement, dit que les *difficultés pendantes seront* certainement réglées d'une manière qui montrera que l'Angleterre est une nation vertueuse et morale.

Nous avons actuellement des concurrents commerciaux étrangers beaucoup plus importants qu'ils ne l'ont jamais été. La concurrence allemande n'était pas la plus *mauvaise de toutes. Il faut considérer que celle des* Etats-Unis est destinée à devenir la plus formidable.

Le capital et le travail aux Etats-Unis montrent une énergie que nous ferons bien de imiter.

En ce qui concerne l'Ouest africain, il est nécessaire de maintenir et d'augmenter nos marchés. Nous avons laissé cerner la Gambie et Sierra-Leone. Les exportations y sont tombées ; mais elles augmentent à Lagos et à la Côte d'Or, où nous avons suivi une politique différente. Il ne faut donc laisser cerner ni Lagos ni la Côte d'Or. Nous veillerons à ce que personne ne viole nos droits. C'est la politique que nous poursuivrons avec détermination.

Le ministre de Chine, répondant à un toast, dit que le lien qui unit la Chine à l'Angleterre, c'est l'échange des produits. Le commerce est le but des rapports des deux nations.

La Chine reconnaît qu'elle a retiré de grands avantages de ses rapports avec l'Angleterre. Et maintenant, à une époque où certaines puissances désirent des sphères d'influence, si une puissance a droit de réclamer une sphère de ce genre, c'est bien celle qui a le plus grand commerce du monde.

Le ministre espère qu'il n'existera pas de sphère artificielle, mais des sphères correspondantes à l'importance commerciale.

La santé de M. Gladstone

Londres, 23 mars. — On mande de Hawarden :

M. Gladstone a supporté assez facilement le voyage.

En quittant, hier matin, Bournemouth, M. Gladstone, répondant aux acclamations dont il était salué à la gare, a dit : « Que Dieu vous bénisse tous, qu'il bénisse cette ville et le pays que vous aimez ! »

On croit que ce seront ses dernières paroles en public.

Lord Salisbury

Londres, 23 mars. — La date du départ de lord Salisbury pour le sud de la France n'a pas encore été annoncée.

L'ambassadeur de France s'est rendu hier au Foreign office, où il est resté deux heures.

Le cabinet hellénique et l'emprunt

Londres, 23 mars. — Les journaux publient une dépêche d'Athènes, disant que si l'emprunt est voté aux conditions actuellement proposées, le ministère Zaïmis donnera sa démission.

A la Hofburg

Vienne, 23 mars. — L'empereur a reçu en audience particulière le prince Jaime de Bourbon, qui est arrivé ici aujourd'hui.

Au Reichstag

Berlin, 23 mars. — Le Reichstag a discuté aujourd'hui le projet de loi tendant à indemniser les personnes qui ont été condamnées par erreur.

L'article 1er de ce projet, qui établit le principe de la loi, a été adopté, par 171 voix contre 36, au scrutin par appel nominal.

L'ensemble du projet a été ensuite adopté.

L'affaire Crispi. — Une vive discussion à la Chambre italienne. — Les conclusions de la commission combattues.

Rome, 23 mars. — Comme c'était prévu, la séance d'hier a été orageuse. Près de quatre cents députés étaient présents à la séance. Les tribunes regorgeaient de monde. M. Crispi n'assistait pas à la séance.

Après le développement de questions sur des faits d'ordre intérieur, la discussion est ouverte sur les conclusions de l'affaire Crispi.

Le président recommande le calme et la modération.

M. Alessio, radical, combat les conclusions de la commission et demande que M. Crispi soit déféré à l'autorité judiciaire ordinaire.

MM. Barzilai, radical, et Bissolati, socialiste, parlent dans le même sens que M. Alessio.

Jusqu'ici, la discussion est calme.

Quarante-trois députés radicaux et républicains déposent un ordre du jour demandant le renvoi de l'affaire Crispi devant l'autorité judiciaire.

M. Bissolati adresse de vives attaques dans la dernière partie de son discours, ce qui lui vaut un rappel à l'ordre du président.

M. Bissolati termine en disant que le peuple ne peut pas comprendre la signification de la censure politique, ou il comprend que la politique et la morale sont des cho